

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

À cette assemblée extraordinaire tenue le 12 décembre 2016 à 20h00 et dûment convoquée selon la loi sont présents, Monsieur le Maire Dominic Tessier Perry, Madame la Conseillère Danielle D. DuSablon, Messieurs les Conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h05.

2016-12-12-230

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que mentionné dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE

2016-12-12-231

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017

Monsieur le maire Dominic Tessier Perry procède à la présentation du budget et répond aux questions sur le sujet.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2017, représentant des revenus et des dépenses de 1 837 894\$ soient adoptées.

ADOPTÉE

2016-12-12-232

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2017-2018-2019

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 953.1 du Code municipal le conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le plan triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 suivant soit adopté.

Année	Projet	Montant	Financement
2017	Eau (AQPM)	1 621 568 \$	FEPTEU/ Emprunt
	Voirie Rang Sainte-Anne et Route Laganière	389 000 \$	AIRRL / Emprunt
2018	-	0 \$	-
2019	-	0 \$	-

ADOPTÉE

2016-12-12-233

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 156-2016 FIXANT LE TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Monsieur le maire Dominic Tessier Perry procède à la présentation du règlement et répond aux questions sur le sujet.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 156-2016 fixant le taux de taxation et de tarification pour l'exercice financier 2017 soit adopté. Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2016-12-12-234

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h15.

René Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier

Dominic Tessier Perry
Maire